

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

### AMENDEMENT

N ° I-CF1059

présenté par

M. Fugit, M. Marion, M. Brosse, M. Bothorel, Mme Le Peih, Mme Vidal et M. Rousset

-----

### ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.